



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60
2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

NOUVELLE ARCHITECTURE DES LABELS FEDERAUX



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

Projet validé par le Comité Directeur du 20 juin 2009
et mis à jour suite à la validation du label « *Ecole de Triathlon**** »
par le Comité Directeur Fédéral du 29 mai 2010

SOMMAIRE

LES RAISONS D'UNE EVOLUTION INDISPENSABLE

UNE NOUVELLE DENOMINATION TRANSVERSALE

UNE NOUVELLE ARCHITECTURE A 3 NIVEAUX

CRITERES DE LABELLISATION : QUALITE ET OBJECTIVITE

CONDITIONS GENERALES D'ACCES A LA LABELLISATION

CAHIER DES CHARGES « ECOLE DE TRIATHLON* » » (page 13)

CAHIER DES CHARGES « ECOLE DE TRIATHLON » » (page 14)**

CAHIER DES CHARGES « ECOLE DE TRIATHLON* » » (pages 15- 16)**

MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE

COMMUNICATION

LES RAISONS D'UNE EVOLUTION INDISPENSABLE

Très tôt dans son histoire, la fédération a pris en compte la problématique de l'accueil et de l'encadrement du public jeune¹ en créant dès 1996 le label « **Club Formateur** », véritable reconnaissance fédérale répondant à des critères précis tels que le nombre de licenciés jeunes accueillis, la qualification de l'encadrement, les conditions de pratique et l'organisation d'épreuves.

Par ailleurs, afin de contrecarrer les pertes cycliques du label « Club Formateur » de certains clubs qui n'étaient pas encore en capacité de pérenniser dans le temps les critères de labellisation, il est apparu important de créer un label régional intermédiaire afin de maintenir la reconnaissance et l'accompagnement des clubs qui se structurent autour de la pratique jeune. Le label « **Ecole de Triathlon** » qui répondait à un niveau moindre d'exigences fut créé en 2004.

Ce label intermédiaire se voulait être une réponse structurelle positive apportée aux clubs en voie de développement. Il s'agissait en effet, de structurer la pratique jeune à tous les niveaux. Il importait également d'assurer la promotion, la reconnaissance du dynamisme et de l'implication des clubs dans le développement rationnel et structuré de la pratique du triathlon chez les jeunes.

Bilan du fonctionnement de l'ancienne structuration à 2 niveaux

- Toutes les ligues ne se sont pas orientées vers une démarche structurante et d'accompagnement des clubs.
- Nombreuses sont les ligues qui ont eu tendance à attribuer le label « *Ecole de Triathlon* » à posteriori, voire « par défaut », au regard du résultat de la labellisation nationale « *Club formateur* ». Ce cheminement, loin d'être structurant tendait au contraire, à dévaloriser le label régional « *Ecole de Triathlon* ».
- Le manque de cadrage fédéral concernant les critères de labellisation « *Ecole de Triathlon* » dont certains étaient laissés à la libre appréciation des ligues (par exemple : nombre minimum de jeunes licenciés) introduisait de fait une certaine disparité dans la qualité des structures labellisées d'une ligue à l'autre.

➤ Nécessité de tenir compte de l'évolution structurelle de notre discipline (nombre de licenciés jeunes, évolution de la formation des cadres fédéraux...).

➤ Volonté d'accompagner les clubs dans leur démarche de structuration.

➤ Volonté de reconnaître le travail accompli par les clubs les mieux structurés.

Les objectifs de la nouvelle architecture à 3 niveaux

¹ Conformément à la RGF, est considéré « jeune » tout titulaire d'une licence jeune c'est-à-dire les licenciés des catégories Mini poussin à Junior.

UNE NOUVELLE DENOMINATION TRANSVERSALLE

AVANT : 2 appellations différentes pour une philosophie de fonctionnement identique

➤ L'appellation « *Club Formateur* » symbolisait-elle réellement la philosophie du travail effectué par les clubs titulaires de ce label ?

➤ La notion de formation si importante soit-elle, n'était pas clairement identifiée, notamment auprès d'un public externe : S'agit-il de former des éducateurs ou bien de former des jeunes ou bien les 2 ?

➤ L'appellation « *Club Formateur* » n'intègre pas le domaine d'activité.

➤ La création d'un label intermédiaire « *Ecole de Triathlon* » en 2004 témoigne de la difficulté rencontrée par la fédération à s'organiser autour d'une appellation transversale acceptée de tous.

➤ Néanmoins, la notion d'éducation (« *Ecole* ») est ici évidente et renvoie directement au public jeune ce qui n'était pas le cas de l'appellation « *Club Formateur* ».

➤ L'appellation revêt un caractère important en matière de communication auprès de nos licenciés mais également vers l'extérieur.

➤ Se poser la question de l'appellation, c'est tenter d'identifier ce qui semble être le plus porteur auprès des parents, des collectivités locales et des partenaires potentiels.

➤ L'appellation de la structure doit symboliser de manière claire et objective la philosophie du remaniement structurel engagé par notre fédération.

Pourquoi évoluer vers une appellation transversale ?

Le choix des fédérations connexes au triathlon

➤ S'appuyer sur les choix opérés par d'autres fédérations, et notamment les fédérations connexes au triathlon, qui se sont organisées autour d'un label est intéressant à plusieurs titres.

➤ Elles sont toutes organisées autour d'une appellation transversale.

➤ Elles ont toutes opté pour une appellation de type « *Ecole* » : « *Ecole de Natation Française* », « *Ecoles de vélo* », « *Ecoles d'athlétisme* ».

Un choix résultant d'une large consultation nationale

➤ Les 2 appellations existantes ont été soumises à discussion lors du colloque des CTL en novembre 2007. **Les CTL se sont positionnés favorablement (19 voix pour, 2 abstentions) pour l'appellation « Ecole de Triathlon ».**

➤ Les Présidents de ligues auxquels cette même question a été soumise (lors du séminaire des Présidents de ligue 2007) ont souhaité qu'une **consultation élargie** soit menée afin que le choix retenu ne se base pas uniquement sur des impressions de représentants de ligues, qu'ils soient élus ou techniciens.

➤ Un questionnaire a été adressé aux clubs². L'objectif était de pouvoir établir un diagnostic précis s'appuyant sur un maximum d'arguments et notamment sur l'analyse et la vision des clubs (favoriser l'expression du terrain). Il a également été transmis à des collectivités territoriales³ afin de recueillir le point de vue de partenaires institutionnels potentiels.

➤ L'analyse des retours a fait ressortir **un choix porté sur l'appellation « Ecole de Triathlon ».**

➤ Il était important d'analyser les réponses au regard de la nature des clubs ayant répondu. Parmi les 26 réponses en faveur de l'appellation « Ecole de Triathlon », 14 proviennent de Clubs Formateurs et 9 d'Ecoles de Triathlon.

➤ Ces analyses ont révélé en partie **l'inadéquation qui pouvait apparaître entre l'appellation « Club Formateur » et la réalité des actions menées par des clubs déjà labellisés.**

➤ Le terme « Ecole » renvoie aux valeurs éducatives, à la **notion d'apprentissage** alors que le terme « Formateur » peut revêtir un caractère plus élitiste.

« ECOLE DE TRIATHLON »
Un choix qui s'impose

➤ L'appellation retenue contribue à **faire évoluer les représentations** des parents (prescripteurs de la pratique) et des partenaires éventuels qui ont encore souvent la vision d'un sport « dur », « extrême », inadapté aux enfants.

➤ En ce sens l'appellation « Ecole de Triathlon » permet de **renforcer l'attractivité auprès des parents et des partenaires potentiels.**

➤ Le terme « Ecole », revêt un caractère porteur, notamment dans le cadre d'actions menées en partenariat avec l'Education Nationale.

➤ Enfin, l'appellation retenue fait apparaître explicitement l'activité à laquelle se réfère le label.

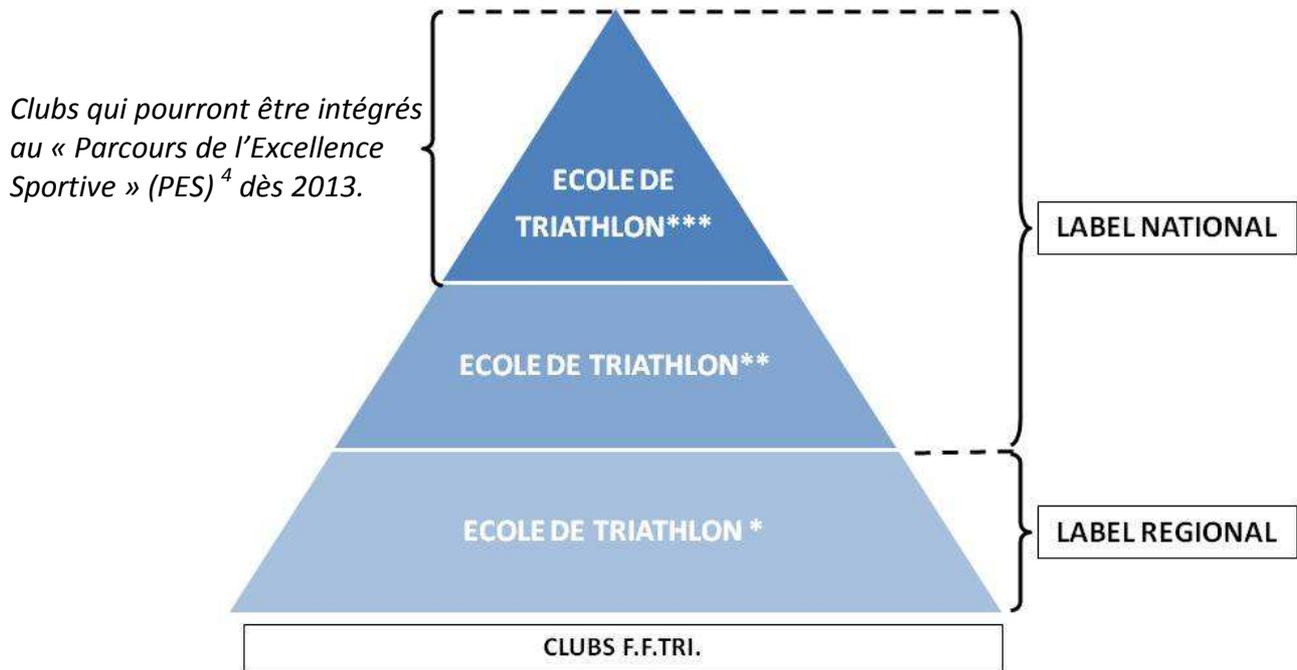
➤ Une nouvelle **architecture hiérarchisée par des étoiles** : « Ecole de Triathlon*, ** et * ».

² Plus de 350 clubs dont l'ensemble des Clubs Formateurs et Ecoles de Triathlon

³ Le questionnaire a été transmis aux services des sports des communes de l'Essonne, département où le triathlon est bien implanté.

UNE NOUVELLE ARCHITECTURE A 3 NIVEAUX

STRATIFICATION PAR NIVEAU DE LABEL



➤ La labellisation ne doit pas être perçue comme une contrainte ou une sanction, mais comme la reconnaissance d'initiatives croisées au plan local (partenaires / Clubs affiliés), pérennisées dans le temps et organisées autour des CRITERES SUIVANTS :

Ecole de Triathlon * et **

- EFFECTIF JEUNE
- QUALIFICATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE
- VIE SPORTIVE

Ecole de Triathlon***

- **PROJET ASSOCIATIF**
- **FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE**
- EFFECTIF JEUNE
- QUALIFICATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE
- VIE SPORTIVE

⁴ L'instruction n° 09 – 28 JS (Secrétariat d'Etat aux Sports) du 19 février 2009 précise la procédure de mise en œuvre par les fédérations du « Parcours de l'Excellence Sportive » qui se substitue à « la filière d'accès au sport de haut niveau ». Dans ce cadre, la F.F.TRI. souhaite intégrer les clubs les mieux structurés à ce nouveau dispositif.

CRITERES DE LABELLISATION : QUALITE ET OBJECTIVITE

- Les critères de labellisation sont essentiels à l'identification de la structure. Ils constituent l'ossature du club, le reflet de son engagement dans une démarche de structuration, sa carte d'identité en quelque sorte.
- Les critères qui étaient jusqu' à présent en vigueur pour les 2 anciens labels n'ont pas été remis en question sur le fond. Au contraire, ils ont servi de base de réflexion au groupe de travail⁵.
- Les propositions faites s'organisent donc autour des critères précédemment cités.
- L'évolution de l'architecture des labels envisagée nous a obligé à aborder de façon précise ce que nous souhaitons mettre à l'intérieur de chacun des critères et ce, pour chacun des 3 niveaux de labels.
- La **démarche** fédérale de labellisation se doit d'être **structurante pour les clubs**. Ainsi, **les attentes d'un niveau à l'autre sont progressives** (au moins pour les labels « *Ecole de Triathlon** et **** ») **de façon à permettre aux clubs de se développer et de s'engager dans un fonctionnement pérenne**.
- Pour le label « *Ecole de Triathlon**** » qui n'existait pas jusqu'à présent, l'enjeu fédéral était important. Il s'agissait de fixer un niveau d'exigences bien supérieur permettant sa future intégration au sein du « *Parcours de l'Excellence Sportive* ». Ceci afin d'avoir un fil conducteur dans l'accompagnement de nos jeunes athlètes vers une pratique sportive orientée vers la performance de haut niveau.

L'EFFECTIF JEUNE

- Fixer un effectif minimum pour le 1^{er} niveau de label ce qui n'était pas le cas dans la structuration actuelle.

- Proposer des niveaux d'effectifs progressifs d'un niveau à l'autre et qui tiennent compte de la réalité de terrain observée dans les clubs actuellement labellisés.

Label « *Ecole de Triathlon** »

- Le niveau d'exigences répond à une **logique d'accompagnement des clubs dans leur structuration autour du public jeune** sachant que parfois, le critère du nombre de jeunes est dépendant du tissu sportif local que les clubs peuvent difficilement maîtriser.

Label « *Ecole de Triathlon*** »

- Le niveau d'exigences reste identique à celui de l'ancienne architecture. Il doit permettre de **garantir une certaine dynamique de groupe** au sein du club.

⁵ Groupe constitué du DTN adjoint en charge du développement et du PES, du CTN en charge du secteur jeune, des CTL des ligues Bourgogne, Centre, Côte d'Azur, Ile de France, Rhône Alpes et d'un représentant de club. Ce groupe a été force de propositions auprès de la mission jeune de la CNDAT, chargée de porter le projet.

Label « *Ecole de Triathlon**** »

➤ L'identification d'athlètes « à potentiel » au sein d'un effectif global conséquent témoigne de **l'orientation du club vers la pratique compétitive et la performance.**

➤ La qualification de l'encadrement de la structure doit permettre de garantir une formation de qualité et adaptée aux besoins d'un club.

**QUALIFICATION DE
L'EQUIPE PEDAGOGIQUE**

➤ La nouvelle architecture introduit la notion d'équipe pédagogique en fixant à la fois le niveau de qualification requis au regard du label souhaité et le nombre d'éducateurs indispensable au regard de l'effectif jeune encadré.

➤ L'objectif étant de **garantir la pérennité de la structure et d'inciter les clubs à s'engager dans la formation de leurs cadres et dirigeants.**

Label « *Ecole de Triathlon** »

➤ Le niveau d'exigences reste identique à celui de l'ancienne architecture (BF5). Il s'agit du **niveau minimum exigé au regard de la structuration de nos formations fédérales.**

Label « *Ecole de Triathlon*** »

➤ Le niveau d'exigences minimum du diplôme requis (BF4) reste identique à celui de l'ancienne architecture. Cependant apparaît une relation entre le nombre de licenciés et le taux d'encadrement. L'objectif est d'**assurer la pérennité de la structure autour d'une véritable équipe pédagogique et d'inciter les clubs à s'investir dans la formation de leurs cadres.**

Label « *Ecole de Triathlon**** »

➤ Le niveau de qualification supérieur exigé (BF3) est **en rapport avec les exigences de la performance** et s'inscrit dans une logique de continuité des labels fédéraux.

VIE SPORTIVE

➤ La vie sportive témoigne du **dynamisme du club et de sa capacité à proposer à ses adhérents une offre sportive diversifiée.**

➤ La nouvelle architecture vise à **renforcer la dynamique sportive du club de façon progressive et hiérarchisée au regard des 3 niveaux de label.**

➤ L'obligation d'organiser une manifestation sportive⁶ à l'attention des jeunes licenciés est intégrée dès le label « *Ecole de Triathlon** ».

⁶ Tout type de manifestation sportive agréée F.F.TRI. s'adressant au public jeune.

- La diversification de l'offre sportive au sein des clubs labélisés passe également par la **valorisation du dispositif fédéral « Class Triathlon »**.
- L'ensemble de l'effectif jeune concerné (Benjamin, Minime, Cadet, Junior) du club labélisé (quel que soit le niveau) doit passer les tests au moins une fois par an.
- L'objectif est de **fédérer le club autour d'un dispositif identifié à la fois comme outil d'animation territoriale et outil d'évaluation**.
- A partir du label « *Ecole de Triathlon*** », les clubs doivent témoigner d'une **implication réelle dans la dynamique sportive régionale**. Cet investissement passe par une participation accrue des jeunes du club aux épreuves mises en place par la ligue régionale (challenges Avenir notamment).
- Le taux de participation minimum suivant a été fixé : **50% de l'effectif jeune du club doit participer à au moins 3 épreuves du calendrier régional**. Au-delà de la simple obligation, cette mesure constitue un véritable outil d'aide à la structuration et au développement des clubs et des ligues régionales.
- En matière d'offre sportive, les clubs labélisés « *Ecoles de Triathlon**** » doivent, en plus, être en mesure d'assurer une **permanence de fonctionnement tout au long de la saison sportive** afin de garantir la continuité des entraînements, principe essentiel à une démarche orientée vers la performance.
- Ils devront également **être référencés pour accueillir des athlètes à potentiel** (athlètes du programme « *Identification et Accompagnement des Triathlètes Emergents* » IATE) **externes au club** en cas de sollicitation de ces derniers.

PROJET ASSOCIATIF

- A partir du label « *Ecole de Triathlon**** », le club a pour **obligation de formaliser un projet associatif**.
- La définition d'un tel projet est indispensable au bon fonctionnement du club dont il est le principal outil de structuration et de développement.
- Il doit permettre à tout interlocuteur d'identifier précisément la stratégie mise en œuvre par le club pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé à court, moyen et long terme.
- Un « *guide relatif à l'élaboration du projet associatif* » élaboré par la Direction Technique Nationale et disponible en ligne sur le site Internet fédéral fixe le cadre constitutif du projet et a pour objectif d'aider les clubs dans l'élaboration de ce document essentiel.

FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

- A partir du label « Ecole de triathlon*** », des éléments concernant le fonctionnement du club sont exigés.
- Les exigences relatives à **l'engagement des licenciés jeunes dans les cursus de formation** (BF5, arbitrage...) sont la garantie de l'intégration de ces derniers jeunes dans la vie sportive du club.
- Les **exigences en matière d'installations sportives et de créneaux d'entraînement** constituent la garantie d'une éducation et d'une formation sportive de qualité.
- L'accès à un haut niveau de performance passe par un investissement important et régulier en natation.
- Une souplesse de fonctionnement est permise quant à l'organisation des autres séances.
- Les éléments relatifs au fonctionnement de la structure doivent apparaître clairement dans la rédaction du projet associatif que le club joint à sa demande de labellisation.

CONDITIONS GENERALES D'ACCES A LA LABELLISATION

Conditions préalables d'accès au label

- Le club doit être affilié à la F.F.TRI. au moment de la demande.
- Le club dépose sa demande à l'aide du formulaire de demande de labellisation disponible en ligne sur le site Internet fédéral et auprès de l'ensemble des ligues régionales.

➤ Les demandes de labellisation doivent parvenir à la F.F.TRI. **avant le 1^{er} novembre de la saison sportive considérée pour l'obtention du label.**

Période de labellisation et validité du label

- « *Ecole de Triathlon** et **** » : Le label est accordé pour **1 saison sportive**.
- « *Ecole de Triathlon**** » : Le label est accordé pour **2 saisons sportives**⁷.

Instruction des dossiers et délivrance des labels

« **Ecole de Triathlon*** » = LABEL REGIONAL

- Chaque ligue régionale est chargée de l'instruction des dossiers et de la délivrance du label.
- Chaque ligue régionale transmet à la F.F.TRI. la liste des clubs labellisés « *Ecole de Triathlon** » avant le 15 décembre de la saison sportive considérée pour l'obtention du label.

« **Ecole de Triathlon**** » = LABEL NATIONAL

- Chaque ligue régionale instruit en 1^{ère} instance les demandes de labellisation et transmet à la F.F.TRI. les dossiers pour lesquels elle a émis un avis favorable.
- Un Comité d'Evaluation⁸ (CE) de la F.F.TRI. instruit les demandes transmises par les ligues régionales et délivre le label « *Ecole de Triathlon *** ».

⁷ A l'issue de la 1^{ère} année de labellisation, le club devra toutefois fournir un bilan complet de fonctionnement à la Direction Technique Nationale.

⁸ Comité d'Evaluation composé au minimum, le Président de la Commission Nationale de Développement et d'Animation Territoriale, le responsable du secteur jeune de cette commission et un membre de la Direction Technique Nationale (DTN).

« **Ecole de Triathlon***** » = LABEL NATIONAL

- Les demandes doivent être transmises directement à la F.F.TRI..
- Le cadre technique en charge du secteur jeune procède à une **étude de recevabilité** des dossiers.
- Les clubs dont les dossiers sont jugés irrecevables sont informés par courrier. S'ils remplissent les critères de labellisation du niveau inférieur, ils sont automatiquement labellisés « Ecole de Triathlon** ».
- L'ensemble des clubs pour lesquels les dossiers ont été jugé recevables font l'objet d'une **visite technique** (DTN, CTL, membre ETR...) **suivie d'un bilan** (compte rendu de visite).
- Sur la base du dossier et du compte rendu de visite, un Comité d'Evaluation⁹ se réunit et statue sur la délivrance du label « *Ecole de Triathlon**** ».
- Un courrier de labellisation personnalisé est adressé à chaque club.



⁹ Comité d'Evaluation composé au minimum d'un membre de la CNS, de la CNDAT, du CTN en charge du secteur jeune et du DTN adjoint en charge du PES.

ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT GENERAL

LABELLISATION

- Délivrée par la ligue régionale

VALIDITE DU LABEL

- Une saison sportive
- Evaluation annuelle

OBJECTIFS

- Accompagnement du club dans sa démarche d'accueil et de structuration autour de la pratique jeune

CRITERES DE LABELLISATION

EFFECTIF JEUNE

- 5 licenciés
- 10 licenciés

Echéance à respecter
Au moment de la 1^{ère}
demande
A l'issue de la 1^{ère} année
de labellisation

QUALIFICATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Disposer d'un cadre titulaire du BF5

Au moment de la
demande de
labellisation

VIE SPORTIVE

- Organisation d'une manifestation sportive agréée F.F.TRI. à l'attention des jeunes
- Tests CLASS TRIATHLON pour les licenciés des catégories benjamin à junior

Durant l'année N-1
Au moins 1 fois durant
l'année N-1

ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT GENERAL

LABELLISATION

- Délivrée par la F.F.TRI.

VALIDITE DU LABEL

- Une saison sportive
- Evaluation annuelle

OBJECTIFS

- Engagement consolidé du club autour de la pratique jeune
- Activité pérenne du club organisé autour d'un effectif suffisamment conséquent et d'une véritable équipe d'encadrement

CRITERES DE LABELLISATION

EFFECTIF JEUNE

- 15 licenciés

Echéance à respecter

Effectif de l'année N-1

QUALIFICATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

- 15 à 20 jeunes : 1 titulaire du BF4 ou DEJEPS¹⁰
- 21 à 40 jeunes : 1 BF4 ou DEJEPS + 1 BF5
- + 1BF5 par tranche de 20 licenciés supplémentaires

Au moment de la demande de labellisation

VIE SPORTIVE

- Organisation d'une manifestation sportive agréée F.F.TRI. à l'attention des jeunes
- Tests CLASS TRIATHLON pour les licenciés des catégories benjamin à junior
- 50% de l'effectif jeune du club participe à au moins 3 épreuves du calendrier régional

Durant l'année N-1

Au moins 1 fois durant l'année N-1

Durant l'année N-1

¹⁰ Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

ELEMENTS DU FONCTIONNEMENT GENERAL

LABELLISATION

- Délivrée par la F.F.TRI.

VALIDITE DU LABEL

- 2 saisons sportives
- Evaluation annuelle

OBJECTIFS

- Engagement permanent du club autour du public jeune
- Démarche orientée vers la pratique compétitive et la performance
- Clubs pouvant être intégrés au PES à compter de la saison 2013

CRITERES DE LABELLISATION

PROJET ASSOCIATIF

- Elaboration d'un projet associatif joint au dossier de demande de labellisation

Echéance à respecter

Au moment de la demande de labellisation

FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

- Vie de club : Un minimum de 10% de l'effectif jeune engagé dans les formations (BF5, arbitrage, bénévoles)
- Installations sportives : Le club doit avoir accès à une piscine, une piste d'athlétisme, une salle de musculation et/ou un gymnase
- Créneaux d'entraînement jeunes: Le club doit être en capacité d'assurer à minima, l'encadrement hebdomadaire de :
5 séances de natation
5 séances réparties librement dans l'ensemble des autres activités (Vélo, course à pied, PPG...)

Toute l'année

EFFECTIF JEUNE

- 30 licenciés
- Identification de 6 athlètes minimum répondant aux critères de performance définis ci-après

Effectif de l'année N-1



QUALIFICATION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

- 30 à 40 jeunes : 1 titulaire du BF3 ou DEJEPS + 1 BF5
- + 1BF5 par tranche de 20 licenciés supplémentaires

Au moment de la demande de labellisation

VIE SPORTIVE

- Organisation d'une manifestation sportive agréée F.F.TRI. à l'attention des jeunes
- Tests CLASS TRIATHLON pour les licenciés des catégories benjamin à junior
- 50% de l'effectif jeune du club participe à au moins 3 épreuves du calendrier régional
- Permanence du fonctionnement du club
- Etre référencé pour accueillir des athlètes externes au club

Durant l'année N-1

Au moins 1 fois durant l'année N-1

Durant l'année N-1

Toute l'année

MODALITES D'IDENTIFICATION DES TRIATHLETES A POTENTIEL

CATÉGORIES CONCERNÉES	De benjamin à U23
ANCIENNETÉ DANS LE CLUB	Etre licencié ¹¹ au club depuis au moins 2 ans (sauf dans le cas d'une 1 ^{ère} licence)
CRITÈRES DE PERFORMANCE	<p>Au moins 6 athlètes doivent avoir rempli l'<u>un des 7 critères suivants au cours des 2 dernières saisons sportives</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Etre sélectionné en Equipe de France jeune et/ou U23 2. Appartenir à la liste Espoir ou SHN 3. Minimum de 160 points au Class Tri 4. Appartenir au IATE 5. Résultats France Triathlon <ul style="list-style-type: none"> - Minimes, Cadets : Top 16 - Juniors : Top 8 - U23 : Podium 6. Résultats France Duathlon et Aquathlon <ul style="list-style-type: none"> - Minimes, Cadets : Top 8 - Juniors : Podium 7. Résultats CNJ (Prise en compte des résultats 2010 et après) <ul style="list-style-type: none"> - Minimes, Cadets : Top 8 - Juniors : Podium
SUIVI DES SPORTIFS	<p><u>Suivi de l'entraînement</u> : Utilisation d'un cahier d'entraînement individuel par l'athlète</p> <p><u>Suivi médical</u> : Identification d'un médecin du sport en relation avec le médecin fédéral</p>

¹¹ Seuls les résultats des **athlètes licenciés au club au moment de la demande de labellisation** sont pris en compte

MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE ARCHITECTURE

- Les 2 premiers niveaux de labels « *Ecole de Triathlon** et **** » de la nouvelle architecture ont été mis en application dès la saison sportive 2010.
- Au cours de cette 1^{ère} année de mise en application, le comité d'évaluation a fait preuve de souplesse et de pragmatisme notamment dans l'analyse des nouveaux critères pour lesquels il manquait encore de recul et d'expérience.
- La saison 2010 a donc été transitoire en matière de labellisation. L'objectif était que les clubs puissent intégrer progressivement les nouvelles mesures votées par le Comité Directeur.
- La saison sportive 2011 verra l'entrée en vigueur du 3^{ème} niveau de label « *Ecole de Triathlon**** »

COMMUNICATION

- La F.F.TRI. développe des supports de communication pour les clubs.
- En 2009, des affiches déclinées suivant les 3 niveaux de labels ont été créées autour d'un visuel commun.
- Un logo « *Ecole de Triathlon* » a également été créé et diffusé aux clubs sous forme de stickers et en format électronique.
- En 2010, une plaquette de présentation de l'architecture des labels fédéraux (Qu'est-ce qu'une Ecole de Triathlon ?) va être éditée.
- L'objectif est que les clubs labélisés puissent disposer d'outils de communication interne et externe.

